

DELEGATION DE Madame Anne WALRYCK

D-2013/611

Mise en place de lignes de cars à pattes dans les écoles élémentaires de la Ville. Autorisation. Signature

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Un des objectifs majeurs de la Ville de Bordeaux décliné dans son Agenda 21 depuis 2008 et s'inscrivant dans l'axe 2, action 17 de son Plan Climat Energie Territorial adopté en 2012, est de favoriser les déplacements doux en diminuant l'usage de la voiture et ainsi contribuer à la protection de l'environnement.

A cette fin, elle s'est engagée à mener des opérations significatives dont l'une est d'accompagner le développement de lignes de "cars à pattes". Les cars à pattes se définissent comme un petit groupe d'enfants qui circule à pied entre le domicile et l'école selon un itinéraire étudié pour être direct et sécurisé avec des accompagnateurs : parents volontaires habitant un même quartier qui se relaient quotidiennement pour accompagner les enfants, avec des arrêts et des horaires de rendez-vous pour matérialiser les lieux de regroupement : c'est comme une ligne de bus mais à pied !

Cette année, l'ambition est de redynamiser ce dispositif avec pour objectif la création de 20 nouvelles lignes de cars à pattes dans les 46 écoles élémentaires de Bordeaux, plusieurs lignes pouvant être mises en place dans une école.

Deux associations accompagnent la Ville de Bordeaux pour mener à bien cette démarche : le Crepaq et le réseau Milles Pattes.

Le coût de lancement de cette opération à hauteur de 4000 euros est impacté sur les crédits inscrits au budget primitif 2013, rubrique 830, compte 6574.

Considérant l'intérêt de cette action par les multiples avantages qui en découlent et qui adhère totalement aux valeurs que défend notre collectivité, créer de la convivialité entre parents et entre enfants, développer l'entraide et la solidarité, diminuer le nombre de voitures et améliorer la sécurité aux abords des écoles, réduire la pollution de l'air et le bruit, entretenir la santé et favoriser le bien être physique.

Je vous remercie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser le maire à approuver cette initiative et signer la convention afférente.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME WALRYCK. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, délibération 611. Nous vous proposons avec la Direction de l'Education et la délégation du Développement Durable de redynamiser le dispositif des « Cars à Pattes » qui permet à nos enfants d'aller de leur domicile à l'école en étant accompagnés par des parents bénévoles sur un itinéraire étudié, qui est direct, sécurisé avec les accompagnateurs.

Nous vous proposons donc de pouvoir passer une convention avec le CREPAQ et le Réseau Mille Pattes et de subventionner à hauteur de 4.000 euros le Réseau Mille Pattes pour redynamiser 20 créations de nouvelles lignes de « Cars à Pattes » dans nos 46 écoles élémentaires de Bordeaux.

M. LE MAIRE. -

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, très rapidement. Concernant cette délibération, bien sûr nous la voterons, mais nous aurions aimé avoir tout simplement, ça nous paraissait une évidence, le tableau des indicateurs de suivi pour cette action.

Je rappelle quand même que c'était l'action 7 dans l'Agenda 21 et l'action 17 dans le Plan Climat Energie Territorial. Logiquement il y a des indicateurs de suivi. Nous ne les avons pas.

On nous parle aujourd'hui d'ambition de redynamiser ce dispositif mais sans nous donner le bilan des dernières années, les chiffres des années antérieures.

Du reste, Mme WALRYCK, nous regrettons toujours que ces indicateurs de suivi qui avaient été établis à la création de l'Agenda 21 soient totalement inconnus des membres de ce Conseil.

M. LE MAIRE. -

Mme WALRYCK

MME WALRYCK. -

Je suis encore une fois étonnée de votre intervention, M. PAPADATO. Il est vrai que si vous participiez au Conseil Consultatif et Participatif du Développement Durable vous auriez ces informations. Cela a été évoqué, je crois, la semaine dernière, Monsieur le Maire.

Je vous rappelle aussi que lors de la délibération qui est passée au dernier Conseil nous avons fourni les indicateurs sur l'Agenda 21 et le Plan Climat Energie Territorial. J'ai même indiqué, de mémoire, qu'il y avait à peu près 45 « cars à pattes » qui avaient été activés depuis le début de la mise en place de l'Agenda 21.

Mais je sais que vous êtes bien au fait de ces questions dans les écoles, et vous savez comme moi qu'il est extrêmement difficile quand un « car à pattes » fonctionne dans une école qu'il puisse fonctionner l'année d'après. C'est un dispositif qui nécessite chaque année d'être

renouvelé, de recommencer avec de nouveaux parents, avec de nouveaux enseignants, quelquefois avec de nouveaux directeurs ou directrices d'établissements. C'est un éternel recommencement.

Nous avons là une aide très efficace de ce réseau des Mille Pattes. Et nous allons démarrer, après le vote de cette délibération, un diagnostic du déplacement dans 8 écoles qui se sont portées volontaires.

Des réunions d'information et de formation ont eu lieu en lien avec la Direction de l'Education et la délégation du Développement Durable.

M. LE MAIRE. -

Mme COLLET

MME COLLET. -

Je voulais ajouter à ce que vient de dire Anne WALRYCK qu'un cofinancement du service de l'Education à hauteur de 3.000 euros pour le budget 2014 allait être positionné sur cette action très importante qui est effectivement difficile à mettre en place puisque ça tient beaucoup à la qualité des parents qui choisissent à titre bénévole de soutenir ces lignes.

Il nous importe de maintenir cette action à travers trois points :

D'abord une phase d'information et de sensibilisation avec une info-lettre, avec des affiches, avec tout un tas d'actions pour sensibiliser les parents à l'importance de tout ceci.

Ensuite la phase de diagnostic sur les 8 écoles dont a parlé Anne.

Et la phase de suivi, de pérennisation.

C'est une action qui est longue et pas très facile à mettre en place, mais on va s'y attaquer avec cette nouvelle association Mille Pattes qui a l'air très motivée et qui va nous booster sur ce dossier important.

M. LE MAIRE. -

Pas d'oppositions ni d'abstentions sur cette proposition ?

(Aucune)

**CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE
LA VILLE DE BORDEAUX ET L'ASSOCIATION
FEDERATION DU RESEAU MILLE PATTES**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Ville de Bordeaux, représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du _____ et reçue à la Préfecture de la Gironde le _____

D'une part,

ET

L'ASSOCIATION «Fédération du Réseau Mille Pattes» représentée par Monsieur Enrique ONATE, Président, habilité aux fins des présentes par les statuts de l'association

D'autre part,

EXPOSE

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

- CONSIDERANT

Que **L'ASSOCIATION «Fédération du Réseau Mille Pattes»** déclarée à la Préfecture de Bordeaux le 26/10/2008, exerce une activité qui a pour objet d'accompagner tous les acteurs désireux de mettre en place des plans de déplacements scolaires, dans le but de développer la pratique des modes de déplacements doux de type : pédibus/carapattes, Vélobus/caracycles, covoiturage scolaire. La démarche de cette association entre dans le champ des compétences pour lesquelles la Ville de Bordeaux est en droit d'intervenir.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – ACTIVITES ET PROJETS DE L'ASSOCIATION –

L'association **Fédération du Réseau Mille Pattes** a pour principal objet de d'accompagner tous les acteurs désireux de mettre en place des plans de déplacements scolaires, dans le but de développer la pratique des modes de déplacements doux de type : pédibus/ carapattes, Vélobus/caracycles, covoiturage scolaire.

Dans ce cadre, elle a pour objectif de mettre en place 20 lignes de carapattes dans les écoles maternelles ou élémentaires de la Ville de Bordeaux selon les modalités de mise en œuvre indiquées ci-après.

Il s'agit avant tout de répondre aux sollicitations des parents intéressés, organiser des réunions préparatoires, réaliser un diagnostic, définir un fonctionnement, mobiliser les parents, déterminer des itinéraires et des plannings et assurer le suivi et la pérennité des lignes.

Le Réseau s'engage à accompagner et à fédérer toutes les lignes de carapattes mises en place sur la Ville de Bordeaux, tout en garantissant la structuration des dispositifs créés et en fournissant une couverture d'assurance à tous les parents accompagnateurs impliqués dans la démarche.

Modalités de mise en œuvre :

La Fédération du réseau Mille-Pattes accompagnée par l'association CREPAQ s'engage à assurer le programme d'accompagnement suivant pour le nombre de lignes de carapattes qui seront mises en place dans les écoles maternelles ou élémentaires de la Ville de Bordeaux **durant l'année scolaire 2013-2014,**

- réunions d'information et de méthodologie en direction des parents et des enseignants volontaires, avec notamment la présentation des outils du dispositif : enquêtes, évaluation... ;
- réalisation du diagnostic et des besoins de chaque école ;
- mise en œuvre de la phase opérationnelle : mobilisation des volontaires, construction des itinéraires, horaires et arrêts, lancement des lignes.
- valorisation des parents volontaires.

Pour sa part, la Ville de Bordeaux s'engage à :

- Mobiliser les parents avec le soutien des services civiques volontaires
- Communiquer dans les écoles (panneaux, ENT, infolettre, conseils d'écoles...)
- Fournir les logos de la Ville pour les gilets des accompagnateurs et des services civiques
- Formaliser dans l'espace urbain les lignes
- Mettre à disposition de locaux municipaux pour la tenue de réunions

ARTICLE 2 – MISE À DISPOSITION DES MOYENS –

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association, dans les conditions figurant à l'article 3 : Une subvention de 4 000 € (**Quatre mille euros**) pour l'année civile 2013.

ARTICLE 3 - SUIVI ET EVALUATION DES ACTIONS -

L'association s'engage à rédiger un rapport d'activité au terme de la convention et un bilan écrit pour mesurer l'avancée des projets et l'impact des activités conduites auprès des publics rencontrés.

ARTICLE 4 – CONDITIONS D'UTILISATION DE L'AIDE –

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux dans les conditions suivantes : La subvention sera utilisée pour les actions citées à l'article 1, étant entendu qu'il s'agit uniquement des actions relevant de la Délégation au Développement Durable.

ARTICLE 5- MODE DE REGLEMENT –

La subvention de la Ville de Bordeaux à la réalisation de l'activité retenue, s'élève à **4 000 € (Quatre Mille euros)**.

Elle sera créditée au compte de l'association dont les références bancaires ou postales sont stipulées ci-dessous :

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE/OU POSTALE

Domiciliation : (Nom de la Banque) : CREDIT MUTUEL SUD OUEST

Titulaire du compte : Fédération du Réseau Mille-Pattes

Adresse : CREDIT MUTUEL SUD-OUEST – Ambarès et Lagrave

banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB ou RIP
15589	33560	07021543143	84

ARTICLE 6 – CONDITIONS GENERALES –

L'association s'engage :

1. A pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes ;
2. A déclarer sous trois mois à la Ville toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux ;
3. A déclarer sous trois mois à la Ville, tous changements intervenus dans son conseil d'administration
4. A ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature ;
5. A adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général ;
6. A restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées ;

ARTICLE 7 – CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT –

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'Article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

ARTICLE 8 – CONDITIONS DE REALISATION–

En cas de non respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'octroi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

ARTICLE 9 – CONTROLE DE LA VILLE SUR L'ASSOCIATION –

Conformément à l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

- Une copie certifiée de son budget,
- Une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27.03.1993 et du 01.03.1984),
- Tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

La Ville de Bordeaux s'interdit de s'immiscer dans l'affectation précise de la subvention accordée, néanmoins, les deux parties à la présente convention prévoient une réunion de suivi des opérations entre le 1er juillet et le 31 octobre, dont l'ordre du jour est notamment constitué par :

- Présentation d'un rapport d'activités intermédiaires,
- Présentation d'une situation financière intermédiaire,
- Ajustement du plan d'activités et du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice,
- Mode d'utilisation par l'association des concours de la Ville de Bordeaux (dans le cadre où ceux-ci sont affectés dans la convention à des actions précises).

ARTICLE 10 – DROITS DE TIMBRE ET D’ENREGISTREMENT –

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l’association.

Par la Ville de Bordeaux, en l’Hôtel de Ville,

Par l’Association Fédération du Réseau Mille-Pattes, en son siège social : Lieu-dit-Bos Dare – Rue Quartier Bas 33 380 BIGANOS

Fait à Bordeaux, en 3 exemplaires, le2013

Pour la Ville de Bordeaux,

**Anne WALRYCK,
Adjoint au Maire**

**Pour l’Association Fédération du Réseau
Mille Pattes
Enrique ONATE,
Président**

D-2013/612

Projet d'adhésion à la Fédération des clubs 'Connaître et Protéger la Nature' au profit de la Direction des Parcs, des Jardins et des Rives de la Ville de Bordeaux. Autorisation à signer.

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme ambitieux en matière de développement durable, la Ville de Bordeaux souhaite adhérer à la Fédération des clubs « Connaître et Protéger la Nature », afin de renforcer le champ de son action en matière de sensibilisation des publics à la nature en milieu urbain.

La Fédération des clubs « Connaître et Protéger la Nature » (FCPN) a été créée en 1983, et regroupe à ce jour plus de 400 clubs en France et dans le monde (Belgique, Roumanie, Afrique, Madagascar...). Elle a pour objet l'éducation populaire et plus particulièrement le développement de la culture naturaliste auprès des jeunes. A ce titre, elle organise régulièrement des campagnes éducatives qui offrent des outils pédagogiques et techniques, ainsi que des échanges d'expériences pour mieux connaître et protéger la nature.

Ces campagnes d'éducation sont destinées à toutes les personnes qui s'intéressent à la nature et qui souhaitent agir en sa faveur (clubs nature, enseignants, animateurs, associations, groupes d'amis, familles...), mais ciblent en priorité les publics les plus jeunes.

L'adhésion de la Ville de Bordeaux à la Fédération des clubs « Connaître et Protéger la Nature » (FCPN) offre l'opportunité à la Maison du Jardinier et de la Nature en Ville d'ouvrir un club nature sur le secteur du Grand Parc, et d'élargir ainsi le panel des outils éducatifs mis à sa disposition, en tissant des relations privilégiées avec le réseau des autres organismes œuvrant pour la nature en ville.

Ce club sera réservé à un groupe de 10 enfants, âgés de 8 à 12 ans, et proposera des ateliers gratuits de 2 heures (un mercredi par mois en période scolaire) autour de thématiques diverses et variées (les oiseaux, les insectes, le compostage, la réalisation d'un herbier, la participation à des chantiers nature, ...), leur permettant ainsi de découvrir leur environnement en mettant en place des actions pour le protéger.

Le coût de l'adhésion de la Ville de Bordeaux à la Fédération des clubs « Connaître et Protéger la Nature » sera calculé sur la base du nombre de participants à ces ateliers, soit une cotisation annuelle 75 € (frais d'assurance inclus).

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférant à cette adhésion.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME WALRYCK. -

- 612 - Nous vous proposons d'adhérer à la Fédération des clubs « Connaître et Protéger la Nature ». Cela va nous permettre de pouvoir dynamiser encore plus notre politique de sensibilisation des jeunes publics plus particulièrement à la nature en milieu urbain, et de créer un club Nature plus principalement dans le secteur du Grand Parc avec un premier groupe de 10 enfants âgés de 8 à 12 ans et de leur proposer tous les mercredis une fois par mois pendant 2 heures des ateliers gratuits.

Vous avez tout le programme de l'année 2013/2014 qui est joint à ce projet de convention.

L'adhésion, je le précise, nous coûte, assurance incluse, 75 euros.

M. LE MAIRE. -

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Très rapidement encore une fois. Très bonne initiative, Monsieur le Maire, qui à notre sens valorise l'image verte de la Ville à peu de frais, 75 euros.

Nous nous interrogeons sur le fait de cantonner uniquement ce projet à la seule Maison du Jardinier. Pourquoi ne pas l'étendre sur la Bastide au Jardin Botanique, et pourquoi seulement 10 enfants de 8 à 12 ans ?

Bref, pas mal d'interrogations, Monsieur le Maire. Si votre adjointe pouvez nous répondre sur ce point.

M. LE MAIRE. -

Mme WALRYCK

MME WALRYCK. -

Comme vous le savez, M. PAPADATO, notre politique de sensibilisation sur ces sujets ne se cantonne pas, évidemment, à cette nouvelle action. Nous faisons déjà énormément de choses, vous le savez bien :

- notamment au Jardin Botanique qui reçoit plusieurs dizaines de milliers d'enfants par an,
- notamment au Parc Floral,
- notamment à la Maison du Jardinier et de la Nature.

Donc c'est un dispositif supplémentaire qui va permettre de disposer d'autres outils pédagogiques.

On va commencer par le tester auprès de la création de ce club au Grand Parc et bien sûr si ça marche bien nous pourrons ensuite envisager de l'étendre.

M. LE MAIRE. -

Pas d'oppositions à cette délibération ?

Pas d'abstentions non plus ?

(Aucune)

12 Bonnes raisons d'adhérer à la Fédération des clubs CPN

en adhérant, vous...

- recevez un kit d'accueil élaboré par la FCPN, comprenant de nombreux outils pratiques éducatifs et naturalistes vous permettant de commencer rapidement vos activités,
- recevez quelques semaines après l'adhésion un kit d'accueil de la Ligue pour la Protection des Oiseaux,
- recevez une carte verte CPN pour chacun des membres du club,
- recevez 3 à 4 fois par an
 - ▷ la Gazette des Terriers (bulletin de liaison des clubs),
 - ▷ des outils éducatifs et naturalistes dont les cahiers techniques de la Gazette,

internet dédié aux clubs,

- pouvez participer aux Rencontres Internationales des clubs tous les deux ans

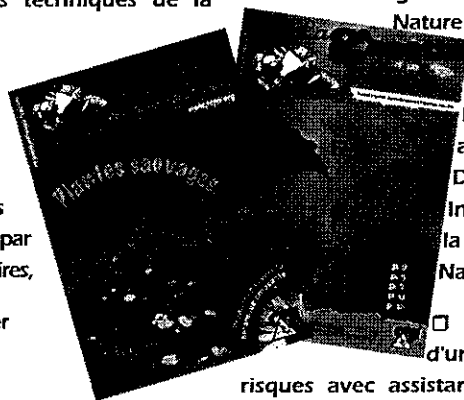


et y retrouver d'autres clubs du monde,

- bénéficiez de tarifs (très) préférentiels pour les stages, chantiers et séminaires organisés par la Fédération et les clubs CPN,

êtes représentés dans diverses instances et organismes tels que France Nature Environnement, Le Comité Français d'Education à l'Environnement et au Développement Durable ou L'Union Internationale pour la Protection de la Nature (IUCN), ...

- recevez régulièrement, par mél (e-gazette) ou par courrier, des nouvelles de la Fédération sur les opérations organisées par la FCPN et ses partenaires,



- pouvez bénéficier d'une assistance, de renseignements, de conseils pour toutes questions naturalistes, éducatives, juridiques, financières, associatives....

- pouvez bénéficier d'une assurance tous risques avec assistance (24h/24) pour vos activités nature, votre matériel... (cf. ci-contre)

- disposez d'un espace réservé à votre club sur le site internet de la fcpn (www.fcpn.org),

- prenez un engagement associatif fort afin de soutenir le mouvement CPN et l'éducation à la nature au sens large, en rejoignant la Fédération des clubs CPN.

- pouvez participer au forum



Tel 03 24 30 21 90 ... fax 03 24 71 71 30... courriel info@fcpn.org
www.fcpn.org

L'Esprit des clubs CPN

être CPN? c'est aussi s'engager à respecter la charte des



- ▶ Les clubs CPN sont ouverts à toute personne souhaitant **Connaître et Protéger la Nature.**
- ▶ Les clubs CPN constituent des écoles de "jeunes naturalistes" où la soif d'apprendre et de transmettre des connaissances constitue la motivation première des membres
- ▶ Les clubs CPN sont de's lieux d'apprentissage où les plus expérimentés accompagnent les novices.
- ▶ Les clubs CPN agissent localement en faveur de la nature : les actions de découverte et d'étude, de protection et de sensibilisation constituent leur cadre d'activité fondamentale.
- ▶ Les clubs CPN mènent des activités strictement respectueuses des écosystèmes naturels, de la faune et de la flore sauvages.
- ▶ Les clubs CPN portent les valeurs de partage et de respect mutuel. Dans cet esprit, les membres CPN s'abstiennent d'exprimer des opinions d'ordre idéologique (politiques ou religieuses) lors des activités de club et s'engagent à respecter les droits de l'homme et les droits de l'enfant.
- ▶ Les clubs CPN constituent enfin des écoles de la "citoyenneté" où chacun quel que soit son âge peut s'exprimer et prendre des responsabilités pour faire aboutir des projets communs. Appartenir à un club, c'est aussi s'initier à la vie coopérative, aux règles démocratiques et à la vie en société. C'est aussi apprendre la vie citoyenne par la participation à la protection de la nature, la pratique des institutions, etc.



▶ J'affiche la charte des CPN et/ou je la fais circuler au sein de tous les membres du club

Votre cotisation

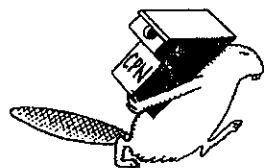
L'adhésion à la FCPN peut se prendre n'importe quand dans l'année, mais la réadhésion doit se faire automatiquement en suivant l'année scolaire : de septembre à août. C'est pourquoi le montant de la 1^{ère} adhésion dépend de la date à laquelle vous adhérez.



Nombre de membres de votre club	Montant de votre cotisation	
	vous adhérez entre juillet et janvier	vous adhérez entre février et juin
de 2 à 9 membres	40 €	25 €
de 10 à 29 membres	55 €	35 €
de 30 à 49 membres	100 €	65 €
50 membres et plus	140 €	85 €

Nombre total de membres:

.....10



Cotisation du club	Total assurance	TOTAL à régler
55 €	+ 20 €	= 75 €

Joignez la liste des membres, leur date de naissance et leur adresse : ils recevront ainsi directement la prochaine édition de notre catalogue CPN (leurs coordonnées resteront confidentielles).

ENVOYEZ votre CHÈQUE à l'ordre de la FCPN à :
FCPN
La Maison des CPN
08240 Boul't-aux-Bois
Si votre adresse de facturation est différente de celle de votre club, merci de nous le préciser.

Assurance CPN

Pour vos activités, une assurance est indispensable.



Votre club est autonome (libre ou en association).
A La FCPN vous propose une assurance qui couvre une grande partie des activités du club (réunions, sorties, responsabilité civile des membres et de l'encadrement, dégâts matériels,)

Je déclare souscrire l'assurance CPN/MAIF pour l'année scolaire 2013/2014 (prix : 2 € par membre) :

Cette assurance me revient donc à : 10... membres X 2 € = 20... €

..... Total assurance à reporter à la page précédente

Je joins la liste des membres assurés (nom, prénom, adresse, date de naissance) *(Constitution du groupe en cours)*

Vous pouvez aussi assurer en cours d'année les nouveaux membres de votre club. Le tarif est de 0,75 € par membre et par trimestre.

Il suffit d'envoyer à la Maison des CPN la liste de ces nouveaux membres, leur adresse et leur date de naissance ainsi que votre règlement.

B Votre club est déclaré en association Loi 1901 et a plus de 20 membres. Dans ce cas, mieux vaut contacter la délégation local d'un assureur pour obtenir des tarifs les plus adaptés.

C Votre club fonctionne au sein d'une structure qui a sa propre assurance. Vérifiez que les activités de votre club sont bien couvertes par le contrat.

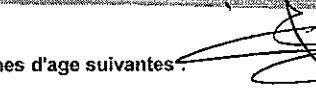


Mieux vous connaître pour mieux vous comprendre

Dpt: _____ Code club: _____ Région / Pays: _____ Date de réception: _____
 Cadres réservés à la gestion administrative de la FCPN

- 4** Votre club est (1 seule réponse possible):
- Librement constitué (pas de statuts officiels)
 - Constitué en association déclarée
 - Dépendant d'un organisme, précisez :
 - d'une école (primaire, secondaire, ..)
 - d'un organisme municipal
 - d'un organisme d'éducation populaire ou d'éducation à l'environnement
 - d'une association de protection de la nature
 - autre

5 Si votre club est une association, dépend d'une association ou d'un organisme déclaré, merci de remplir ce petit encart :

Nom de l'organisme : Mairie de Bardouze Direction des Parcs des Jardins et des Rives
 Nom et prénom du représentant légal de l'organisme : Maison du Jardinier et de la Nature en Ville (MDJNV)
 Signature du représentant légal : 

6 Vos membres précisez le nombre de vos membres dans chacune des tranches d'âge suivantes :

0-6 ans : 7-15 ans : 10 16-17 ans : 18-60 ans : > 60 ans :

7 Qui gère les activités ?

Un jeune Un adulte bénévole Un adulte salarié Autre :

8 D'où venez-vous ? D'où viennent les membres des clubs cpn ? Où font-ils leurs activités ? ... Autant de questions dont les réponses nous permettent de mieux orienter les thèmes et approches de nos campagnes et outils.

Notre club est dans une ville/ village de 250 000 habitants.

La plus proche ville de plus de 25 000 hab. (.....) est à km

Nous menons nos activités plutôt (barrez les mentions inutiles)

à proximité immédiate -jardins/ parcs/ rue/ écoles/ autres :

dans la nature aux alentours -forêt, étangs, lacs, montagne, savane, autres :

9 Comment avez-vous connu les clubs CPN ?

par un autre club CPN, lequel :

par le journal "La Hulotte" par le site internet

par une action de la FCPN, laquelle :
 ▷ campagne ▷ Rencontres ▷ autres :

autrement (précisez : personne, organisme, presse, action, salon, festival, ...)

10 Vos activités prévues

Quelles activités comptez-vous mener cette année ? Herbier, compost, plantation de haies, découverte oiseaux et insectes et plantes.

Le Club se réunira plutôt ▷ en semaine ▷ les week-end
 le mercredi ▷ durant les vacances

Combien de fois dans l'année ? 10

La Fiche d'Adhésion des Clubs Connaitre et Protéger la Nature

SVP !
 Ecrivez lisiblement, de préférence en majuscules, cela facilite nos contacts ultérieurs avec vous!

1 Adresse d'envoi et de contact du club * :

Nom du club : Club Nature du Parc Rivière

Adresse : Direction des Parcs, des Jardins et des Rives 85/87bd Appel Daney

Code postal : 33300 Localité : Bardouze

Pays : France Mèl : A.bosq@mairie-bardouze.fr

Tél : 05 56 43 28 90 Fax :

adresse site internet :

* Soyez très précis : ceci doit être l'adresse complète à laquelle tous les documents de la Fédération vous seront envoyés.... Par ailleurs, si vous changez d'adresse, d'adresse mèl ou de n° de téléphone en cours d'année, prévenez-nous rapidement, même si vous avez fait le changement directement sur le site des clubs cpn!

2 Contact responsable adulte : (si différent du contact club)

Nom : Bosq Prénom : Séverine

Adresse : MDJNV Parc Rivière - Rue Mandon

33000 Bardouze

mèl : A.bosq@mairie-bardouze.fr

Tél :

3 Le responsable jeune est :

Nom : Prénom :

Adresse :

mèl : date de naissance:



à remplir et à retourner à :
 La Maison des CPN
 08240 Boulton-aux-Bois



Merci !

→ Règlement par Unionmont

Club Nature

Programme 2013/2014

25 Septembre 2013 de 14h00 à 16h00: Je crée un herbier de feuilles d'arbre

Une dizaine d'arbres est à retrouver dans le parc pour confectionner ton herbier.

Une fiche descriptive t'aidera dans ta chasse aux arbres et surtout te permettra d'apprendre à les connaître.

A prévoir : des vêtements que tu peux salir et des chaussures adaptées

Mercredi 9 Octobre 2013 de 10h à 12h: Je suis un jardinier en herbe

Comment se reproduisent les plantes ? Graines, bulbes, c'est quoi la différence ? Comment ça pousse ?

Nous allons semer des graines et planter un bulbe.

A prévoir : Des vêtements que tu peux salir. Les pots seront récupérés par les enfants.

Mercredi 27 Novembre 2013 de 14h00 à 16h00 : Je plante une haie pour les oiseaux du parc

La haie est un véritable refuge pour la biodiversité. Une multitude de plantes et d'animaux vient y trouver un abri, se nourrir, ou se reproduire.

Avec l'aide des jardiniers du parc Rivière, nous planterons une haie pour les oiseaux.

Et ensuite, nous partirons à l'aventure dans le parc pour découvrir les oiseaux qui y vivent.

A prévoir : des vêtements et des chaussures que tu peux salir (si possible des bottes et vêtements de pluie selon la météo).

Mercredi 11 Décembre 2013 de 14h00 à 16h00: Je viens en aide aux oiseaux

L'hiver est une période difficile pour les oiseaux, pour les aider nous cuisinerons des boules de graisses pour les nourrir et nous leur confectionnerons une mangeoire.

A prévoir : Des vêtements chauds pour l'observation des oiseaux en extérieur.

Les mangeoires et les boules de graisses seront ramenées par les enfants.

Mercredi 22 Janvier 2014 de 14h00 à 16h00: Je rencontre Hector, l'arbre mort

Mais qui est donc cet Hector ? Hector est un arbre mort qui te propose de découvrir la vie qu'il abrite au travers d'un petit documentaire et de jeux (Memory, puzzles, jeu des 7 familles...)

Mercredi 19 Février 2014 de 14h00 à 16h00 : Je suis un artiste et l'art est dans ma nature !

Qui aurait cru que l'on peut réaliser de la peinture avec des légumes et des plantes ?

Nous réaliserons un tableau avec des peintures végétales ainsi que le Totem du Club Nature.

A prévoir : des vêtements que tu peux salir.

Mercredi 26 Mars 2014 de 14h00 à 16h00 : Je participe à la dissémination des graines et à la pollinisation

Je dissémine les graines : Création de bombes à graines à jeter dans un jardin, une friche industrielle, sur les trottoirs, un parc... afin de créer en ville des ilots pour la biodiversité. Je participe à la pollinisation en favorisant les insectes : Réalisation d'un gîte pour les insectes.

A prévoir : Une boîte à œufs pour stocker les bombes à graines le temps du séchage. Bombes à graines et gîtes à insectes seront ramenés par les enfants.

Mercredi 16 Avril 2014 de 14h00 à 16h00: Je composte mes déchets organiques

C'est quoi le compost ? A quoi ça sert ? Comment ça se transforme ?

Nous allons résoudre le mystère du compost et étudier ses habitants. Mais qui peut bien vivre là-dedans ?

Nous allons aussi commencer un petit compost que nous reviendrons observer en mai et en juin pour voir comment il évolue.

A prévoir : Des vêtements que tu peux salir et une petite poche de déchets organiques pour débiter notre compost : journaux, épluchures, tonte, cartons, fruits et légumes abîmés...

Mercredi 21 Mai 2014 de 14h00 à 16h00 : Je découvre les abeilles

Comment vivent les abeilles ? Comment font-elles le miel ? Quel est leur rôle dans la nature ? Découverte des abeilles et des ruches pédagogiques.

Observation des abeilles du jardin à la loupe et dégustation du miel du parc Rivière.

Mercredi 12 Juin 2014 de 14h00 à 16h00 : Je pars à la chasse aux insectes

A vos loupes ! Nous partons explorer le parc Rivière à la recherche des insectes.

Un insecte, c'est quoi ? ça sert à quoi ? Comment les reconnaître ? Ça a combien de pattes ?

...

Juin, c'est la dernière ! A 16h00, les parents sont conviés au diaporama des photos prises pendant les ateliers que l'on pourra visionner devant un petit goûter.

A prévoir : Des vêtements que tu peux salir et des chaussures adaptées à la marche.

Un petit quelque chose à partager pour le goûter : gâteau, bonbons, boissons...